



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

DELIBERATION N° 2015/ 7/102 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES / SUPPRESSIONS DE POSTES

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
Vu les CAP du CDG 82,
Vu le CT du 01 juillet 2015,
Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours,
Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015,*

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront exercer par un contractuel de droit public en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Dans le cadre d'une mise à jour du TDE, intégrant les agents non- titulaires sur emplois permanents,

Je vous propose,

↳ de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs GMCA, créations et suppressions de poste :

FILIERE ADMINSTRATIVE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Attaché	A	13	-2	11	8
Rédacteur	B	5	-1	4	3

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Création suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Technicien	B	7	+1	8	7
Agent de maîtrise principal	C	6	-2	4	3
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	12	-3	9	7
Adjoint Technique de 2ème classe	C	60	-12	48	42

FILIERE SOCIALE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	suppression	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
------------------	-----------	---	-------------	---	-----------------

Assistant Socio-éducatif	B	2	-2	0	0
--------------------------	---	---	----	---	---

FILIERE ANIMATION:

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations Suppressions	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus
Animateur principal de 1ère C	B	5	-1	4	4
Animateur principale de 2ème classe	B	3	-2	1	0
Adjoint Animation de 1ère classe	C	7	+1	8	7
Adjoint Animation de 2ème classe	C	20	-3	17	14

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

↳ de modifier les tableaux des effectifs, comme présenté ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2015**

De sa publication le : **03 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

